

**- CESOP –  
COMMISSION ENFANCE**

OBSERVATOIRE DE PARIS  
5, place Jules Janssen  
92190 MEUDON CEDEX

**PIÈCES À FOURNIR POUR TOUTE DEMANDE DE SÉJOUR ENFANCE**

- ❖ Photocopie complète de la ou des feuilles d'imposition de l'année précédente
- ❖ Photocopie du bulletin de salaire
- ❖ Photocopie du livret de famille
- ❖ Le numéro d'agrément de l'organisme
- ❖ Une attestation de non subvention de l'employeur du conjoint
- ❖ La facture complète du séjour (avec mention du nom de l'enfant, dates et lieu et organisme du séjour, cachet et signatures de l'organisme). Cette facture doit être libellée au nom du CESOP
- ❖ Le formulaire de demande de séjour de la commission enfance dûment rempli.

**Attention**

*Le demandeur ne doit **EN AUCUN CAS** régler directement le séjour à l'organisme organisateur. Le séjour est réglé dans son intégralité par le CESOP dès réception de la participation du demandeur.*

-----

Pour plus de renseignements, contacter l'un des membres de la commission enfance :

<b>Meudon</b>	Isabelle BUALÉ <a href="mailto:isabelle.buale@obspm.fr">isabelle.buale@obspm.fr</a>	Poste 77 87
<b>Paris</b>	Pascale HAMMÈS <a href="mailto:pascale.hammes@obspm.fr">pascale.hammes@obspm.fr</a>	Poste 22 50
<b>Nançay</b>	Fabien FLOQUET <a href="mailto:fabien.floquet@obspm.fr">fabien.floquet@obspm.fr</a>	Tel : 02 48 51 86 37